

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le : 09/03/2026
 Et
 Publication ou notification du :
 09/03/2026

L'an 2026, le 6 Mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/02/2026.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
 Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
 MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2026-01 – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'alimentation en eau potable de la commune

Par délibération n°2024-33 du 27/09/2024, le conseil municipal a choisi le Cabinet IRH Ingénieur Conseil / Antea France pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle ressource en eau potable et la réhabilitation du forage actuel.

Par délibération n°2025-35 du 04/07/2025, le conseil municipal a décidé d'abroger la délibération n°2024-24 du 17/05/2024 relative aux choix de la création d'un nouveau forage puis la réhabilitation de l'ancien comme solution d'alimentation en eau potable afin d'approuver la mise en œuvre de la nouvelle solution qui est l'interconnexion avec le village de Vouzon via Souvigny-en-Sologne.

Il est donc nécessaire de redéfinir le périmètre de la mission du Cabinet IRH Ingénieur Conseil / Antea France par un avenant au marché en cours.

La mission de MOE comprenait les phases suivantes : EP, AVP, dossiers administratifs et réglementaires, PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

A l'initial, le périmètre de la mission de maîtrise d'œuvre comprenait les travaux suivants :

- Création du nouveau forage dont le montant était estimé à 330 000 €HT dans le CCP,
- Le raccordement au réseau existant dont le montant était estimé à 170 000 €HT dans le CCP,
- La réhabilitation du forage actuel dont le montant était estimé à 100 000 €HT dans le CCP.

Soit un coût global de 600 000 €HT de travaux.

A l'issue de la phase PRO, la commune de Sennely a choisi de modifier le périmètre de la mission de maîtrise d'œuvre, en le réduisant aux travaux de réhabilitation de l'actuel forage, estimé à 206 657,50 €HT, dans le cadre de la phase PRO, soit 34,4% de l'enveloppe de travaux du marché de 600 000 €HT.

Ce qui entraîne une moins-value au marché avec :

- Le remplacement de la prestation « dossiers administratifs et réglementaires » par « note explicative transmise à l'ARS »,
- La réduction du montant des prestations de MOE restant à réaliser (de ACT à l'AOR) à 34,4% de leur montant initial.

Le montant des phases EP, AVP et PRO reste identique au marché initial puisque déjà réalisées et facturées.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 64 975,00 €
- Montant TTC : 77 970,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -39 764,10 €
- Montant TTC : -47 716,90 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -61%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 25 210,90 €
- Montant TTC : 30 253,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'alimentation en eau potable de la commune annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 06/03/2026



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

